

Décision

Générale

colonial

Décision n° 298 concernant les services d'Etat.

n° 298

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois à passer à Perros-Guirec (Côtes-du-Nord), est accordé à M. Goarin (Jean), Administrateur en Chef, 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Chef du Service des Finances en Côte Française des Somalis, qui aura accompli le 29 avril 1960 un séjour ininterrompu de 2 ans, 6 mois et 21 jours dans le Territoire. M. Goarin (Jean), [indice 600, groupe I], qui voyagera seul est autorisé à utiliser la voie anormale. Il percevra avant son départ une avance représentant les frais de passage Djibouti-Perros-Guirec (Côtes-du-Nord), à charge pour lui de justification desdits frais dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.